

CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE - n° 1054 (adjudication)

Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 04 Août 1975 (récépissé n° 017406 et 017410) du 13 Novembre 1976 (récépissé n° 011714) du 15 Juin 1976 (récépissé n° 05799 et 05704) concernant la construction des locaux techniques et de service pour une brigade de Gendarmerie.

Les locaux à usage d'habitation seront construits par l'Office d'HLM du Département de M & M.

Un dossier conjoint a été établi.

Le permis de construire a été délivré le 23 Juillet 1976 par le Directeur Départemental de l'Equipement sous le n° 7603452.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le dossier tel qu'il est présenté,
- la mise en adjudication,
- de désigner pour assister le Maire, à l'ouverture des plis, MM. DEMESY et CHYNECK, Conseillers Municipaux.